

UN DÉFICIT DE 400 000 \$ FORCE LA MRC DE BÉCANCOUR À REVOIR LE TRANSPORT EN COMMUN VERS TROIS-RIVIÈRES

La MRC réorganise sa desserte afin de préserver l'accès aux études et aux services essentiels dans un contexte financier devenu insoutenable.

Bécancour, 23 septembre 2026 — La MRC de Bécancour annonce qu'elle mettra fin à l'actuelle desserte du transport en commun reliant son territoire à Trois-Rivières à compter du 16 octobre prochain. Cette décision difficile découle des nouvelles modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif ainsi qu'à l'absence d'ajustements gouvernementaux permettant de tenir compte des réalités propres aux territoires ruraux.

En juin dernier, la MRC sonnait l'alarme quant aux impacts du nouveau cadre de financement gouvernemental qui laissait entrevoir des déficits importants à venir. Depuis cette annonce, plusieurs démarches ont été réalisées auprès du gouvernement du Québec afin de trouver des solutions permettant de maintenir le service.

Malgré les discussions et les rencontres tenues avec les représentants gouvernementaux, aucune mesure concrète n'a été mise en place pour répondre aux réalités du transport en commun en milieu rural.

Les analyses réalisées démontrent que le maintien du service dans sa forme actuelle entraînerait un déficit estimé à près de 400 000 \$ au 31 décembre 2026. Pour les élus.es de la MRC, une telle situation n'est pas soutenable et impose une révision du modèle de desserte actuellement offert.

« Cette décision est extrêmement difficile à prendre. Nous sommes pleinement conscients des impacts qu'elle aura sur les citoyens et citoyennes qui utilisent ce service pour se rendre au travail, poursuivre leurs études ou accéder à des soins de santé. Toutefois, nous avons atteint la limite de ce que notre organisation peut absorber financièrement. Dans sa forme actuelle, le service n'est tout simplement plus viable », a déclaré Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour.

Le service actuel repose sur une desserte de proximité comprenant plusieurs arrêts sur le territoire de la MRC ainsi que de nombreux points de destination à Trois-Rivières, avec deux allers-retours quotidiens. Bien qu'il ait permis de répondre à un large éventail de besoins de déplacement, ce modèle ne peut être maintenu dans le contexte financier actuel.

La clientèle étudiante représente la principale catégorie d'utilisateurs du service. Pour plusieurs jeunes du territoire, cette liaison constitue un moyen essentiel d'accéder aux études postsecondaires et de poursuivre leur parcours académique.

« Bien que le modèle actuel ne permette plus d'assurer la viabilité financière du service, nous poursuivons activement nos recherches afin d'identifier des mesures d'atténuation. Notre priorité est de préserver un accès à Trois-Rivières pour les principaux utilisateurs du service, tout en mettant une offre adaptée à notre capacité financière. Nous validerons auprès des usagers leurs habitudes d'utilisations afin de proposer la meilleure solution temporaire, tout en tenant compte de notre capacité financière », a ajouté Pascal Blondin, maire de Bécancour.

La MRC veut continuer à offrir une solution d'atténuation temporaire entre le 16 octobre et le 31 décembre 2026 visant à maintenir un lien de transport vers Trois-Rivières. Cette démarche permettrait de conserver l'accès à des pôles majeurs d'études et de services, dans un modèle simplifié et financièrement plus soutenable.

La MRC tient à rappeler que le transport en commun et collectif joue un rôle essentiel dans le développement des communautés rurales. Il favorise l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi qu'à la participation sociale.

La décision annoncée aujourd'hui ne remet pas en question la pertinence du transport en commun. Elle met plutôt en lumière les limites d'un modèle de financement qui ne tient pas suffisamment compte des particularités des territoires ruraux.

La MRC de Bécancour poursuivra ses démarches afin que le transport en commun et collectif régional soit reconnu et financé à la mesure de son importance pour la population. Alors que les partis politiques sollicitent l'appui des électeurs, nous les invite à préciser leurs engagements concernant l'avenir du transport collectif en milieu rural et les mesures prévues pour assurer un financement stable, prévisible et adapté aux réalités régionales.

La situation actuelle souligne l'urgence d'agir. Sans intervention gouvernementale ou adaptation du modèle de financement, la poursuite du service selon sa formule actuelle entraînera des déficits importants pour les contribuables du territoire. La MRC demande au prochain gouvernement d'en faire une priorité et d'amorcer rapidement un dialogue pour établir des solutions durables qui permettront de maintenir et de développer ce service en région.

– 30 –

Information et demande d'entrevue :

Isabel Rouette
Conseillère en communication
819 298-3300, poste 243
i.rouette@mrcbecancour.qc.ca